

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 septembre 2024

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - Mme Nicole DELAVILLE- Mme Petra LAURAIN - M. Régis BELGERI - Mme Agnès JEANMICHEL - Mme Thérèse LALOGÉ - Mme Sylvie PALUMBO - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - M. Christophe DEMARQUE

Excusés :

M. Thibault HEINTZ pouvoir à M. Jean-Marc BOUSCHBACHER
Mme Yasmine ASKU

Absents :

M. Anthony SCHIARATURA
M. Pascal FERRARD

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Début du conseil : 20 h 05

En préambule, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur Patrick ALBERTOLI, conseiller municipal, faisant suite à sa demande, à compter du 4 septembre 2024.

Désormais la composition du Conseil Municipal sera de 13 membres.

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - Etude ancien hôpital : convention pré-opérationnelle E.P.F.G.E
- 2 - Récompenses : réussite aux examens mention TB
- 3 - Remboursement à un locataire (*Mme RODIER*) travaux sur chaudière
- 4 - Eau - assainissement : tarifs
- 5 - Zone activités La Barbeline : contrat syndic
- 6 - Convention Prescri'mouv
- 7 - Finances : remboursement crédit relais
- 8 - Finances : votes crédits
- 9 - Eau – assainissement : • admission en non-valeur
• RPQS
- 10 - Rue de la République : avenant marché PEDUZZI

Questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 29 août 2024 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 - Étude ancien hôpital : convention pré-opérationnelle E.P.F.G.E

(délibération n° 2024.09.26/01)

Monsieur le maire indique que le projet de requalification de l'ancien EHPAD, rue Stanislas, en logements, en hébergement touristique, en équipement public ou en locaux associatifs fait l'objet de la démarche de revitalisation.

Le montant prévisionnel de l'étude s'élève à 80.000,00 € TTC.

L'E.P.F.G.E. assurera la maîtrise d'ouvrage et financera à hauteur de 80 % soit 64 000 €, le reste étant à la charge de la commune à hauteur de 7,08 % : 5 666,67 €, la Communauté de Communes 6,25 % : 5 000,00 € et l'EHPAD 6.67 % : 5 333,33 €.

Pour mener à bien cet objectif il y a lieu de passer une convention.

A l'unanimité, le Conseil, donne son accord.

2 - Récompenses : réussite aux examens mention TB *(délibération n° 2024.09.26/02)*

Par délibération du 18 août 2016, les conseillers avaient décidé de récompenser les jeunes darnéens et darnéennes ayant obtenu un diplôme avec mention très bien.

Monsieur le Maire propose de revaloriser le montant :

- carte cadeau culturel de 110,00 € au lieu de 100,00 €, pour bac et diplômes supérieurs ;

- carte cadeau culturel de 70,00 € au lieu de 60,00 € pour BEP, CAP et brevet des collèges.

Pour 2024, 3 collégiens seront mis à l'honneur le 19 octobre.

A l'unanimité, les conseillers acceptent ces nouveaux montants.

3 - Remboursement à un locataire (Mme RODIER) travaux sur chaudière

(délibération n° 2024.09.26/03)

Madame RODIER, locataire communale, a fait intervenir en urgence, un plombier pour sa chaudière à gaz défectueuse. Elle a réglé le dépannage soit 111,00 € TTC qu'il faut lui rembourser.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

4 - Eau - assainissement : tarifs *(délibération n° 2024.09.26/04)*

Monsieur DESVERNES distribue le tableau comparatif des différents tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Après explications, celui-ci propose une augmentation de 5 % seulement sur l'assainissement. Le budget de l'eau étant excédentaire.

Les tarifs seront les suivants pour 2024 :

Tarif eau/m ³ (sans changement)	Tarif assainissement/m ³
- de 0 à 200 m ³ : 2,41€	de 0 à 200 m ³ : 1.52 €
- de 201 à 500 m ³ : 2,32 €	de 201 à 500 m ³ : 1.38 €
- de 501m ³ et + : 2,17 €	de 500 m ³ et + : 1.20 €

Abonnement : 30,00 €

A l'unanimité, les nouveaux tarifs sont validés.

5 - Zone activités La Barbeline : contrat syndic *(délibération n° 2024.09.26/05)*

Le syndic de copropriété de la Barbeline a été repris par la Société CENTURY 21 Martinot Immobilier dont le siège social est à NANCY 16, avenue Carnot. Il est donc nécessaire de passer une nouvelle convention à compter du 1^{er} octobre 2024 jusqu'au 30 juin 2026.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, cette nouvelle entité.

6 - Convention Prescri'mouv *(délibération n° 2024.09.29/06)*

Dans le cadre du contrat local de santé porté par la Communauté de Communes des Vosges Côté Sud Ouest, l'association Jeunesse Handi Ballons Chavelotaise va intervenir dans le programme Prescri'mouv, activité physique adaptée aux

personnes en situation de handicap et prescrite par un médecin afin de favoriser leur rétablissement.

Ces séances se dérouleront le samedi matin à la salle Poirot et au tiers-lieu. Dans cette optique, il y a lieu de passer une convention à compter du 28 septembre 2024.

A l'unanimité, les Conseillers acceptent cette proposition de mise à disposition.

7 - Finances : remboursement crédit relais (délibération n° 2024.09.26/07)

Monsieur DESVERNES rappelle que la commune avait souscrit, en 2023, un prêt relais de 400.000 € pour le financement d'opérations d'investissement.

Un montant de 200.000 € a déjà été remboursé en juillet 2024.

Le versement des différentes subventions étant intervenu, le remboursement du solde est proposé.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord.

8 - Finances : votes crédits (délibération n° 2024.09.26/08- délibération n° 224.09.29/08.1)

1) Afin de financer les travaux sur les réseaux d'assainissement de la Rue des Ponts et des Moulins il est nécessaire de reprendre les crédits : en dépense au compte 2158 opérations 31 : 6000 € par prélèvement au compte 2158 opération 54 - rue de la gare, la somme de 6 000 € ;

2) vote

- ★ pour l'étude de réhabilitation de l'ancien EHPAD (somme supérieure au montant annoncé) : dépense au compte 2041814 opération 485 ancien EHPAD 300 € ;

- ★ achat d'un chariot de transport de livres pour la bibliothèque en dépense au compte 2188 autres immobilisations corporelles 300,00 € ;

- ★ étude technique diagnostic amiante pour la chaufferie biomasse en dépense au compte 203 opération 487 la somme de 1100,00 €

par prélèvement au compte 2158 autres installations et matériel et outillage technique la somme de 1 600,00 €

Le Conseil, à l'unanimité, donne son aval.

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il a effectué des transferts de crédits autorisés par la délibération 2024.04.13.3 du 13 avril 2024 aux comptes suivants :

- Section investissement : opération OPNI - article 2158 - chapitre 21 pour un montant de -1 400 € et opération 400 – compte 2158 – chapitre 21 pour +1 400 € (achat d'une débroussailleuse).

9 - Eau – assainissement : • admission en non-valeur (délibération n° 2024.09.26/09 - délibération n° 2024.09.26/09.1)

Le tableau des créances pouvant être mises en non –valeurs est distribué.

Les conseillers font part de leur stupéfaction quant au nombre imposant d'impayés dans les années de 2007 à 2021 sur les deux budgets.

Après concertation, il est décidé par 3 contre, 1 abstention et 6 pour, d'admettre en non valeur un montant de 1 080,17 € sur le budget assainissement et un montant de 3 591,44 € sur le budget eau.

Les RPQS 2023 (rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et de l'eau potable) sont présentés. Ces documents imposants sont fournis annuellement auprès de l'Agence de l'eau.

Après consultation, les conseillers les valident à l'unanimité.

10 - Rue de la République : avenant marché PEDUZZI (délibération n° 2024.09.26/10)

Des travaux supplémentaires lors de l'aménagement de la rue de la République ont été nécessaires :

- branchements AEP rue du Château : 6 489,00 € HT

- conduite AEP : 8 075,00 € HT

Ces travaux ont une incidence sur le marché soit 578.163,05 € HT au lieu de 563 599,05 € HT.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord.

Informations et questions diverses :

- **Par son courrier** du 18 septembre, Monsieur Humbert, le Député de la circonscription indique qu'il est à notre écoute et qu'il rencontrera les élus communaux prochainement ;
- **proposition** d'une Mutuelle de groupe pour les habitants par "Mutua". Réunion publique + entretien personnalisé à venir ;
- **la Présidente du Tennis-Club**, Madame Angélique BUFFE nous a adressé un courrier nous indiquant la mise en sommeil du club ;
- **remerciements** pour les subventions accordées : Association Crins blancs et les JSP ;
- **Point** sur les 5 familles en demande d'asile hébergées sur la commune et suivies par le CADA : elles sont originaires du Congo, du Mali, de la Turquie et de l'Afghanistan ;
- **Un système d'alarme anti-intrusion** est installé à la Halle des saveurs, place des terroirs ;
- **les escaliers** menant au Square des Halles ont été réparés ;
- **mise** en place de robinets thermostatiques sur les radiateurs dans le bâtiment des restos du cœur et de l'association familiale, rue de la Gare.

Dates :

- clôture de la saison touristique "La belle forêt en fête" le vendredi 27 septembre de 17h à 21h sur le site rue de la Gare ;
- remise samedi 28 septembre des Rubans du Patrimoine à 14h30 à la Halle des Saveurs, place des terroirs ;
- le mardi 8 octobre à l'EHPAD 14h départ de la marche rose ;
- le vendredi 11 octobre : marché des saveurs mensuel ;
- le dimanche 13 octobre : marché artisanal et du terroir par les Amis du Patrimoine, au gymnase ;
- les 14 et 15 octobre campagne de capture et de la stérilisation des chats errants ;
- samedi 19 octobre remise des prix mention TB en mairie à 11h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

La secrétaire de séance
Nicole DELAVILLE

Darney, le 26 septembre 2024
Le Maire,
Yves DESVERNES

